

Circulaire N° DSS/1A/DGOS/R2/2019/35 du 12 février 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme du financement des transports pour patients (article 80 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017)

12/02/2019

La réforme du financement des transports de patients prévue par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018 a posé des difficultés opérationnelles quant à sa mise en œuvre. Sollicitée par le ministère des solidarités et de la santé, l'inspection générale des affaires sociales a rendu un rapport dans lequel il préconise « de marquer une pause dans le déploiement de la réforme pour en assurer, grâce à l'évaluation des situations dysfonctionnelles et au bénéfice des améliorations apportées, une mise en œuvre effective et cohérente. »